



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 24/02/21

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 23 février 2021**  
**D - 2021/45**

***Aujourd'hui 23 février 2021, à 14h35,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

*Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 19h25, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 20h35*

**Excusés :**

Monsieur Guillaume MARI, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE

## Rapport sur les orientations budgétaires - Exercice 2021

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient qu'une présentation des grandes orientations dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la Ville compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour soit effectuée dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article D.2313-3 du CGCT est venu préciser le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur les orientations budgétaires.

Enfin, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, prévoit également que sur cette période :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Premier rapport d'orientations budgétaires du mandat, le présent rapport prend acte des éléments d'audit rétrospectif qui ont été présentés en commissions réunies et trace la perspective financière dans laquelle s'inscriront en priorité les actions municipales en faveur d'une ville apaisée, solidaire et résolument engagée dans la transition écologique.

Notre trajectoire prospective pour le mandat, en l'état actuel des données disponibles, vise ainsi à :

- Assurer la solvabilité de la ville pour permettre de servir les enjeux majeurs de mutation écologique et économique, de solidarité et de bien-vivre ensemble
- Stabiliser l'autofinancement pour permettre d'investir au service du quotidien

Le Budget Primitif 2021 s'élabore dans le cadre de ces orientations et présente, à titre d'exemple, une amorce de ce qui est souhaité par la suite dans le cadre d'un « budget climatique » effectif dès 2022. Il s'agit de permettre à terme de faire des choix de politiques publiques en s'appuyant sur une évaluation de leur impact sur le climat.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 et suivants.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 23 février 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Claudine BICHET**



# Rapport d'orientations budgétaires 2021



2020-2026

## **UN CONTEXTE ECONOMIQUE DIFFICILE, DES EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES QUI VONT IMPACTER LA TRAJECTOIRE DES FINANCES DE LA VILLE**

**1- Les effets de la crise sanitaire au plan national et sur les résultats financiers 2020 et suivants de la ville**

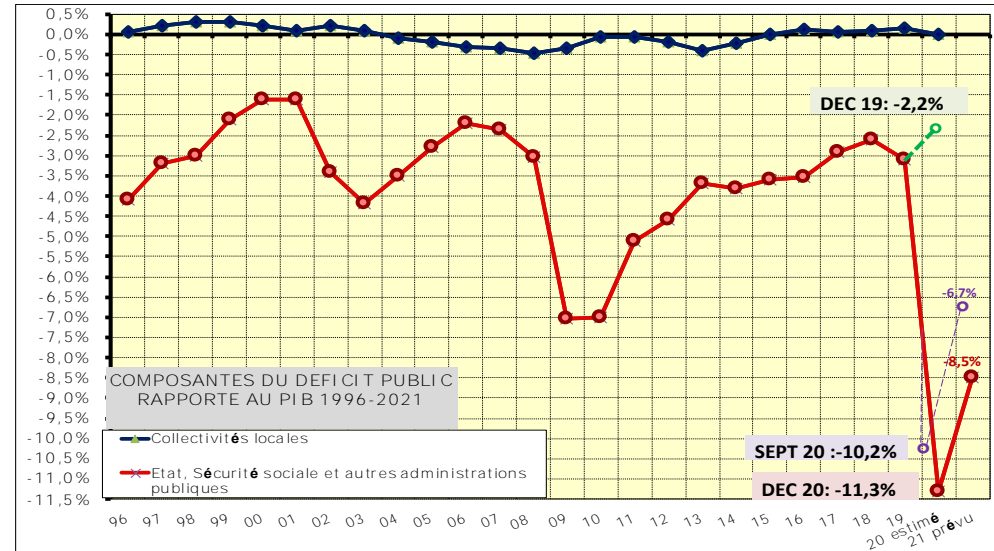
**2- Les mesures de la loi de finances pour 2021, et notamment la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales**

# 1 - CRISE SANITAIRE – IMPACT SUR L'ÉCONOMIE

- Selon l'INSEE, l'impact économique de la crise sanitaire liée à la COVID 19 pourrait atteindre 9% du PIB pour l'année 2020.
- Cette baisse de l'activité a été extrêmement différenciée selon les secteurs d'activité. Le recul des services marchands contribuant pour 5 points à la récession, alors que bâtiment et industrie ont fortement rebondi après la période du premier confinement.
- A la mi-décembre 2020, la Banque de France et l'INSEE prévoyaient un rebond progressif de l'économie pendant l'année 2021 et un retour aux tendances de long terme dans le courant de l'année 2022.
- C'est ce scénario qui fonde les hypothèses qui sous-tendent ce rapport d'orientation budgétaire. Les incertitudes sanitaires demeurent fortes et pourraient impacter la trajectoire présentée ici, tant pour les comptes publics nationaux que pour ceux de la Ville de Bordeaux

# 1 - CRISE SANITAIRE – IMPACT SUR LES COMPTES PUBLICS

- L'impact sur la trajectoire des finances publiques peut s'apprécier à travers les deux ratios clés de Maastricht (déficit et dette) :
- Le solde public français, initialement prévu à -2,1 % du PIB en 2020, s'est considérablement creusé. Il devrait atteindre **-11,3 % du PIB**, avant un retour à **-8,5 % en 2021**.
- Les soldes des collectivités territoriales ne contribuent quasiment pas au déficit global

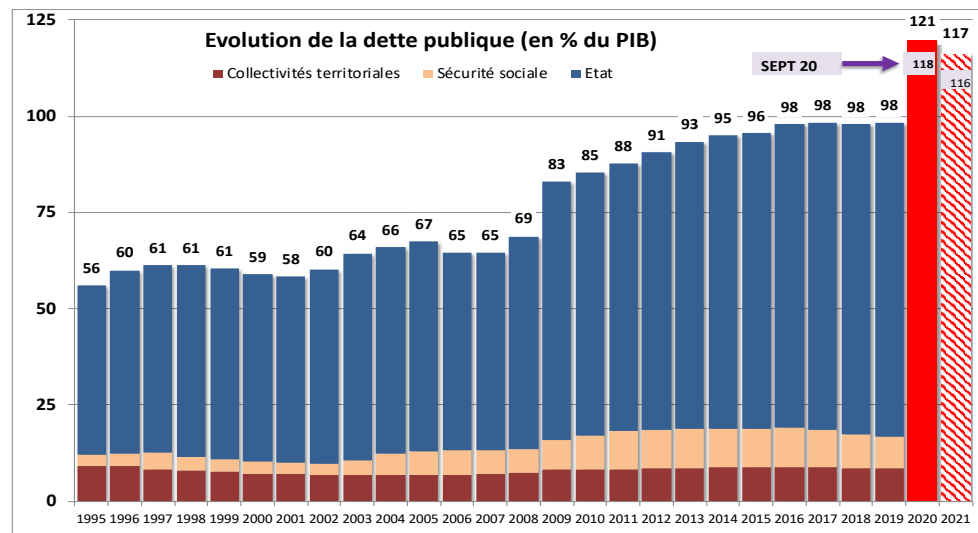


**Solde public français 2019-2021 par sous-secteur**

En % du PIB	2019	2020 (pr)	2021 (pr)
Administrations publiques centrales	-3,6	-7,6	-5,6
Administrations publiques locales	0,0	-0,1	0,0
Administrations de sécurité sociale	0,6	-2,6	-1,0
<b>Solde public au sens de Maastricht</b>	<b>-3,0</b>	<b>-10,2</b>	<b>-6,7</b>

# 1 - CRISE SANITAIRE – IMPACT SUR LES COMPTES PUBLICS

- La dette publique enregistre ces flux. Elle dépassera cette année le ratio au PIB de 100 %. La part des collectivités est limitée dans cette évolution qui est principalement le fait des politiques nationales de réponse à la crise.
- Cet essor de la dette est à ce jour sans impact significatif pour les collectivités, leurs conditions de financement restent très bonnes.
- Pour rappel, hors circonstances exceptionnelles, les pays de la zone euro sont tenus d'afficher :
  - une composante structurelle du solde public au maximum de 0,5 % du PIB (-3,6 % attendus en 2021),
  - un ratio dette/PIB plafond de 60 % et, en cas de dépassement, une trajectoire de retour à cette cible par 1/20 èmes annuels.



## Endettement public français 2019-2021 par sous-secteur

Montants en M€	2019	2020 (pr)	2021 (pr)
Administrations publiques centrales	81,5	96,2	95,7
Administrations publiques locales	8,7	9,7	9,0
Administrations de sécurité sociale	8,0	11,7	11,5
<b>Solde public au sens de Maastricht</b>	<b>98,1</b>	<b>117,5</b>	<b>116,2</b>



# 1 - CRISE SANITAIRE – IMPACT SUR LES COMPTES PUBLICS

Au-delà des impacts directs de la crise sanitaire, le gouvernement a engagé des dépenses supplémentaires, sur 2020-2021, regroupées dans le plan France relance : 100 Md€, dont 40 Md€ issus de financement UE :

- 20 Md€ d'allègements fiscaux, via une baisse des impôts de production qui représente sur le seul exercice 2021 un coût budgétaire de 10 Md€,
- 64 Md€ de dépenses nouvelles qui, outre les mesures de soutien à l'activité d'ores et déjà budgétées en 2020 (15 Md€) sont imputées comptablement dans une nouvelle mission « plan de relance » ouverte spécifiquement à cet effet (36 Md€) et au sein des « investissements d'avenir » mis en place suite à la précédente crise et dont elles constitueront la 4ème tranche (11 Md€),
- 16 Md€ de dépenses portées par d'autres niveaux d'administrations publiques : Ségur de la Santé (6 Md€), part du dispositif de chômage partiel financée par l'UNEDIC (2 Md€), ...

A l'heure où se profile **la fin du quoiqu'il en coûte (...pour l'Etat)**, se pose la question de l'association des collectivités au financement des déficits et à la restauration des équilibres des comptes nationaux.

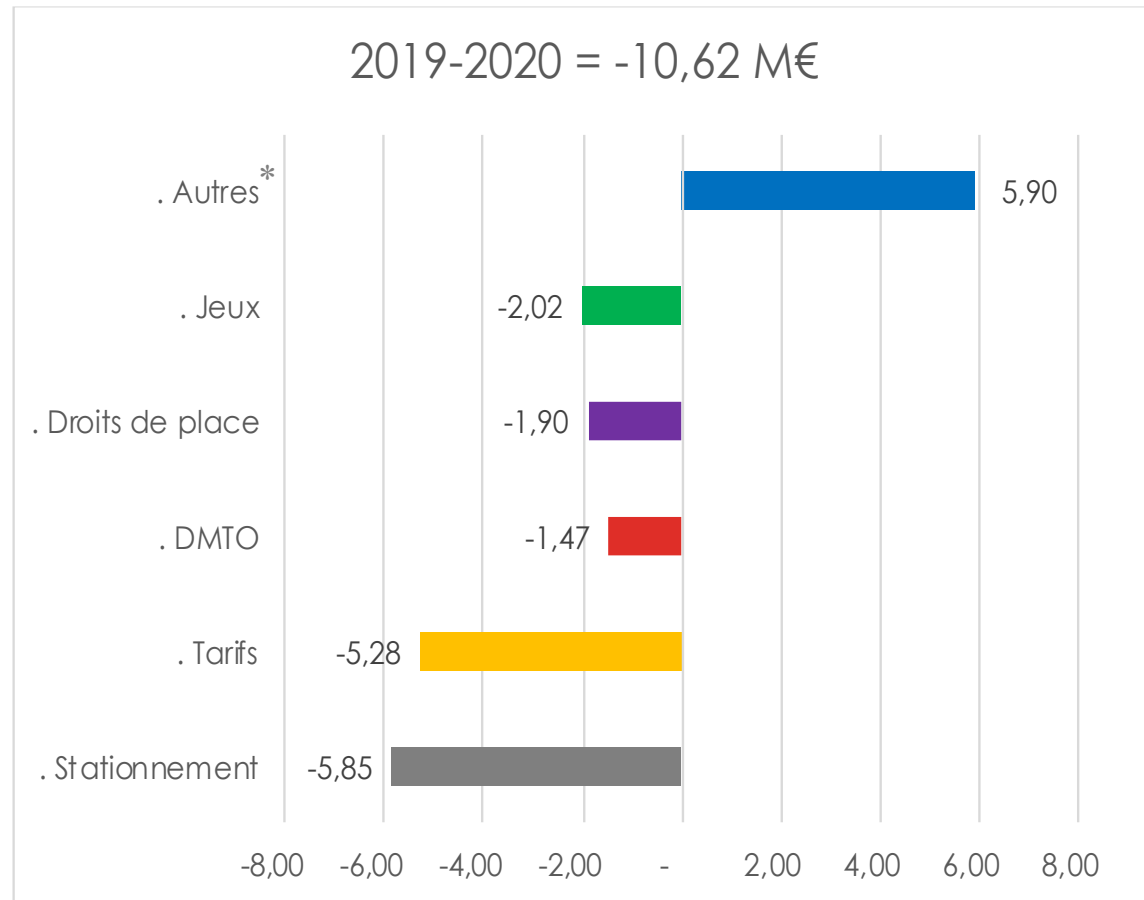
Pour l'heure, les réponses publiques à la crise ressemblent à celles qui ont suivi la crise financière de 2008-2009 ce qui risque d'aboutir à une nouvelle mise à contribution des collectivités :

- en 2010, la taxe professionnelle fut supprimée pour un coût net de 7 Mds € parallèlement à la création d'un ministère de la Relance et du « grand emprunt » devenu Programme d'investissement d'avenir, puis entre 2013 et 2017, une « contribution au redressement des finances publiques » est venue réduire fortement les dotations aux collectivités. Entre 2017 et 2020, une contractualisation sur la progression des dépenses avec les 322 plus grandes collectivités, que Bordeaux, Mérignac ou Bordeaux métropole ont signée et respectée sur 2018 et 2019 avant suspension en 2020 du fait de la crise sanitaire.
- en 2021, au sein du plan France Relance, l'allègement des « impôts de production » représente un coût net de 8,6 Mds € pour l'Etat et le projet de loi de finances pour 2021 signale qu'il faudra revenir sur la question de la contractualisation à l'issue de la crise...

# 1- CRISE SANITAIRE : EFFETS SUR LA VILLE, CA ANTICIPÉ POUR 2020

## • Les pertes de recettes en fonctionnement

- Avant prise en considération de demandes de remise gracieuse sur les loyers de la Ville, les **pertes de recettes représentent près de 11 M€** par rapport au CA 2019 :
  - soit un recul de près de 2,6%.
  - soit l'équivalent peu ou prou du résultat net 2019
- Malgré les effets de la crise sur les recettes y compris fiscales, **la ville n'est pas éligible à la clause de sauvegarde prévue par la loi de finances rectificatives n° 3 de 2020**
- En effet cette clause a « gommé » la baisse des impôts spécifiquement amoindris par la crise, et surtout a exclu toutes les baisses issues de décisions de la collectivité y compris celles en réponse à la crise (comme par exemple l'exonération des droits de terrasse, ou les subventions aux familles privées de cantine scolaire pendant le premier confinement)



\* dont CAF et cessions

# 1- CRISE SANITAIRE : EFFETS SUR LA VILLE, CA ANTICIPÉ POUR 2020

## • Les dépenses réelles de fonctionnement

▪ Au global, la perspective d'atterrissage s'établirait à hauteur de **358 M€** de dépenses de fonctionnement pour 2020, **en hausse de 12 M€**.

▪ L'effet lié à la crise via des mesures de soutien apportées aux différents publics se détaille comme suit :

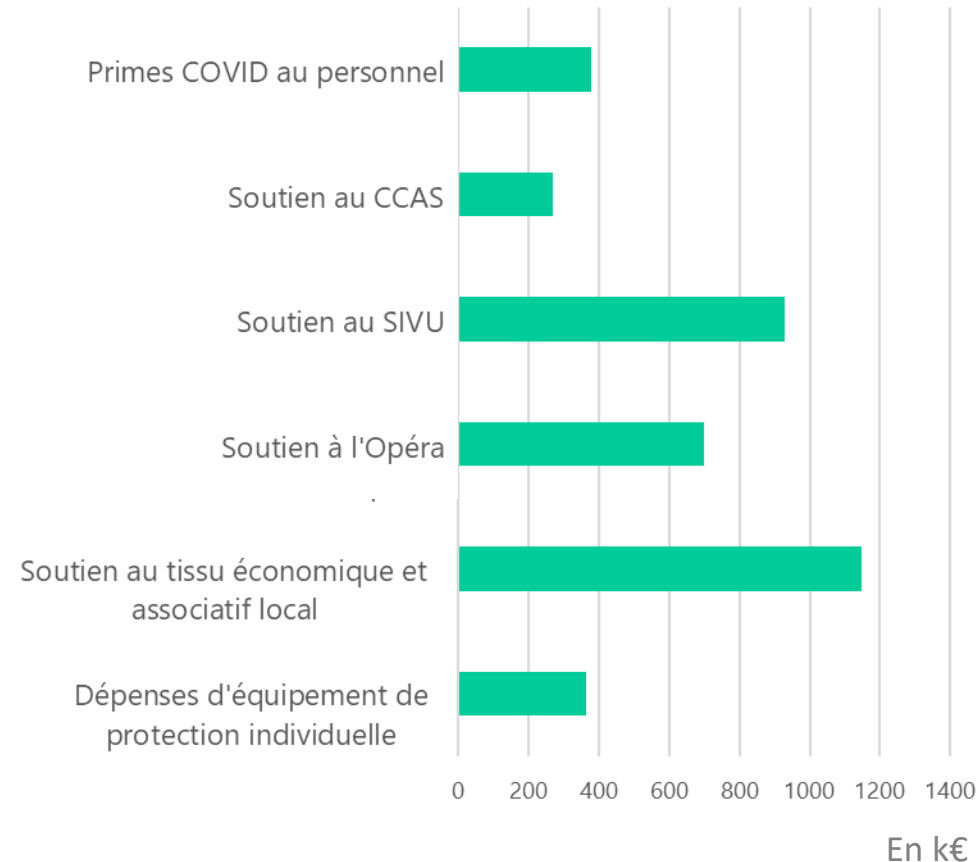
✓ Les dépenses directement liées à la gestion de la crise sanitaire, hors dépenses de personnel – tels que les achats d'équipements de protection individuelle, soit 365 K€ nets des 235 K€ d'aide de l'Etat, le versement des primes aux agents mobilisés 380 K€

✓ Les dépenses de soutien au tissu économique et social, via les subventions exceptionnelles aux associations, pour un montant 1,148 M€

✓ Les subventions complémentaires allouées aux établissements, tels que la subvention de 929 K€ versée au SIVU, celle de 700 K€ à l'Opéra national de Bordeaux, ou celle de 270 K€ versée au CCAS

• C'est pourquoi il a été décidé la mise en œuvre du **dispositif d'étalement de ces 3,4 M€ de charges** liées à la crise sur 5 ans (1/5 dès 2020).

Soutiens exceptionnels faisant l'objet d'un étalement de charges sur 5 ans



# 1 - CRISE SANITAIRE : EFFETS SUR LA VILLE, CA ANTICIPÉ POUR 2020

- Le CA anticipé pour 2020 est représenté ci-contre :
  - Les recettes se contracteraient de 2,65% environ
  - Les dépenses augmenteraient de 3,5% environ
  - Soit une épargne brute de 34 M€ en baisse de 40% par rapport à 2019 – ceci représente un taux d'épargne de 8,7% seulement, qui se contracte et une épargne nette (soit l'autofinancement) de 7,7 M€ pour les dépenses d'équipement.
    - ✓ Le remboursement en capital des emprunts est de 26,3M€ en 2020
  - La ville accroîtrait son encours de dette de près de 20 M€ et sa capacité de désendettement s'apprécierait à hauteur de 8 années.

		COMPTES ADMINISTRATIFS 2020	
		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses de fonctionnement	351,9 M€	Recettes de fonctionnement
	Frais financiers	6 M€	392 M€
	<b>Épargne brute</b>	<b>34 M€</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Remboursement d'emprunt	26,32 M€	<b>Épargne brute</b>
	Investissements	97,9 M€	34 M€
			Recettes définitives
			24,6 M€
			Emprunts
			47 M€
			Δ fonds de roulement - 18,62 M€

## 2- CONTEXTE LEGISLATIF – LA COMPENSATION DE LA PERTE DU PRODUIT DE TAXE D’HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES ENTRE EN VIGUEUR EN 2021

Aux termes de la LFI 2020, la taxe d’habitation (TH) sur les résidences principales va totalement disparaître *du point de vue des collectivités en 2021.*

**Cela représente 111 M€ pour la ville de Bordeaux environ.**

- En 2020, 80% des foyers français sont déjà entièrement dégrévés.
- Les 20% de non-dégravés vont voir leur impôt s’éteindre de manière lissée de 2021 à 2023. En 2021-2022, le produit résiduel reviendra à l’Etat.

**La ressource de remplacement sera calée sur le total :**

- (+) produit de TH sur les résidences principales 2020,
- (+) compensation d’exonération reçue de l’Etat en 2020,
- (+) moyenne des « rôles supplémentaires » de TH sur les résidences principales encaissés en 2018-2019-2020.

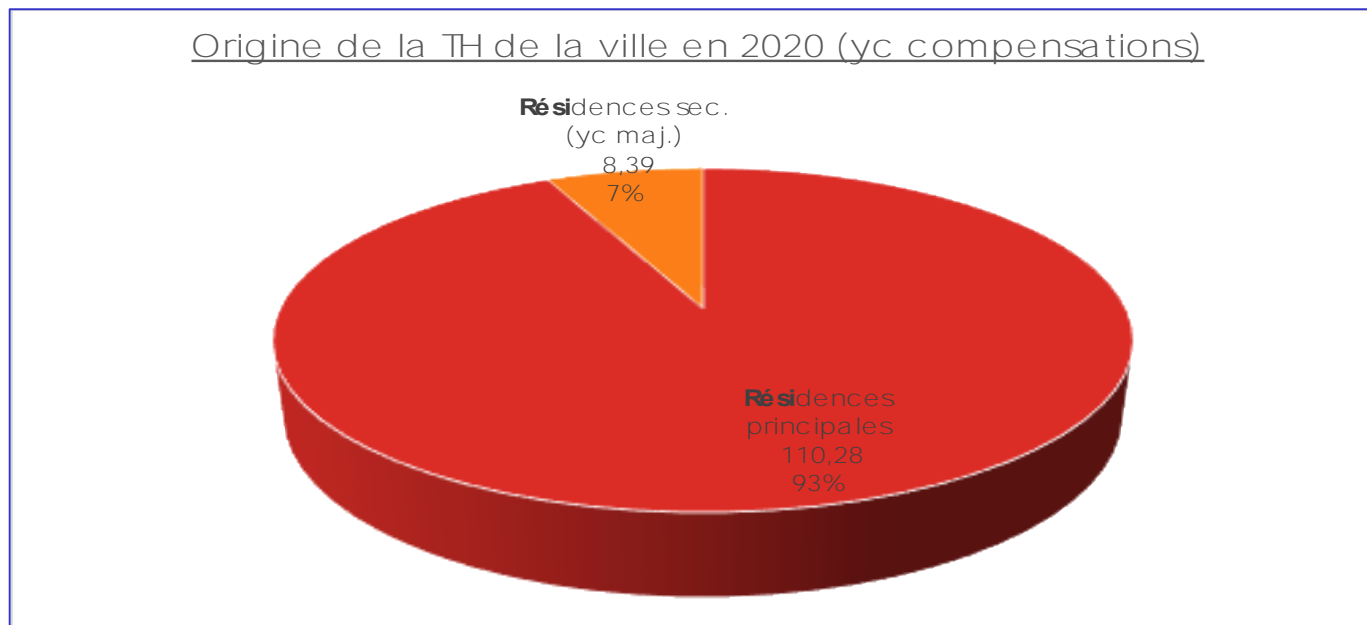
**La TH sur les résidences secondaires (THRS) va subsister.**

- **Son taux et la majoration seront votés à compter de 2023 dans la continuité de l’existant.**
- Le taux ne pourra être relevé plus vite que celui de taxe sur le foncier bâti (TFB) (et que la moyenne pondérée des taux de TFB et TFNB). La majoration, en revanche, pourra être augmentée jusqu’au plafond légal de 60%, sans lien.

**Les communes seront dédommagées par le transfert de la part départementale de TFB.**

- Le taux de taxe foncière du CD 33 (17,46%) va s’agréger à celui de la Commune (28,92%).

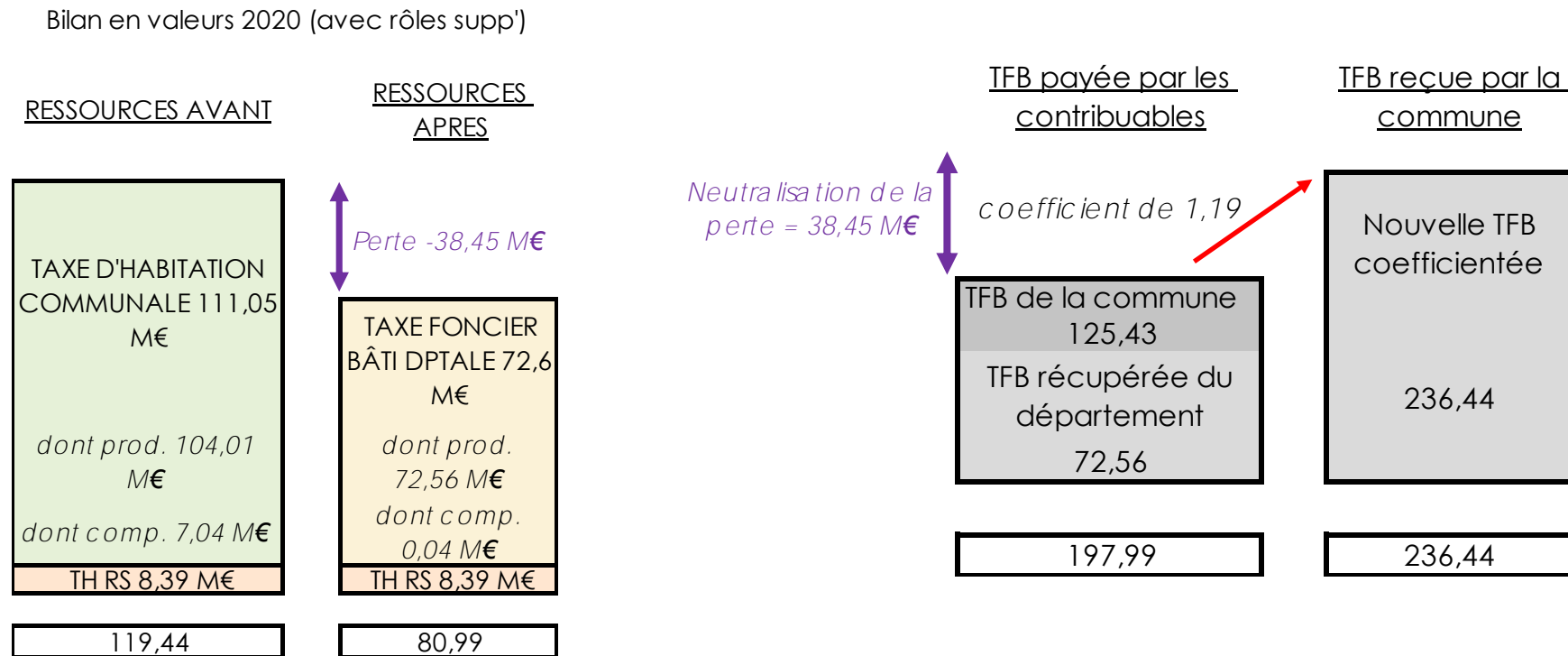
## 2- CONTEXTE LEGISLATIF – LA COMPENSATION DE LA PERTE DU PRODUIT DE TAXE D’HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES ENTRE EN VIGUEUR EN 2021



<u>FONCIERBÂTI</u>	Bordeaux	Echantillon de comparaison (2019)	Communes de Bordeaux Métropole (2019)
Taux communal	28,92%	23,75%	29,33%
Taux départemental	17,46%	17,62%	17,46%
=> futur taux communal	46,38%	41,37%	46,79%
Taux EPCI	0%	3,96%	0,00%
Taux global (hors TSE)	46,38%	45,33%	46,79%

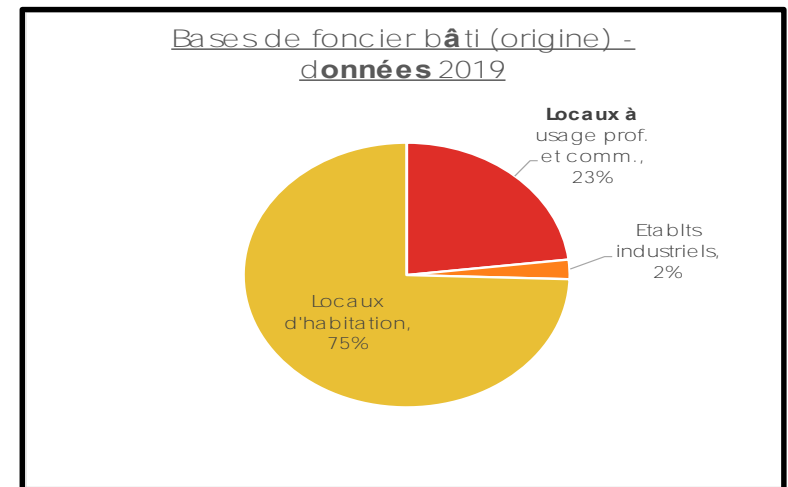
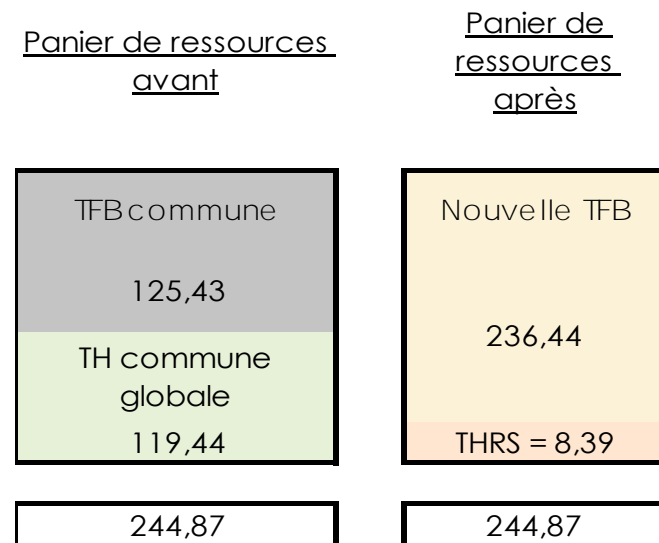
## 2- CONTEXTE LEGISLATIF – LA COMPENSATION DE LA PERTE DU PRODUIT DE TAXE D’HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES ENTRE EN VIGUEUR EN 2021

- **72,6 M€ environ de taxe foncière départementale** vont être récupérés.
  - Il manquera 38,45 M€ pour équilibrer 111,05 M€ de TH sur les résidences principales perdus
- Pour rattraper ces 38,45 M€ en valeurs 2020, il faudra appliquer un coefficient multiplicateur (CoCo) pérenne d’1,19 (estimation) à la TFB globale de la ville



## 2- CONTEXTE LEGISLATIF – LA COMPENSATION DE LA PERTE DU PRODUIT DE TAXE D’HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES ENTRE EN VIGUEUR EN 2021

- Ce coefficient de 1,19 signifie que Bordeaux **percevra désormais 19% de TFB de plus que ses contribuables n’en paient.**
- Ce dispositif complexe a été conçu en réaction à l’un des griefs adressés à la réforme de la taxe professionnelle de 2010 : l’atonie des compensations. Ainsi par exemple les 33,5 M€ de Dotation de Compensation de la Réforme de la TP de Bordeaux Métropole déclinent chaque année.
- En première approche, bases de TH et de TFB évoluent de manière synchrone. Mais **des distorsions** existent car les bases de TFB incluent une composante économique (25% à Bordeaux).
  - La crise pourrait d’ailleurs occasionner une diminution des loyers professionnels, lesquels déterminent depuis 2017 l’actualisation annuelle des bases économiques non-industrielles.
  - Le projet de loi de finances – répondant à la demande de diminution des impôts de production – divise par deux les valeurs locatives industrielles (CFE => Bordeaux Métropole ; TF => communes dont Bordeaux) et prévoit la mise en place d’une compensation en face de cette perte.
- En outre, le logement social est exonéré de TFB sur de longues durées alors que la TH était payée (ou prise en charge par l’Etat) dès l’occupation du logement





## 2- CONTEXTE LEGISLATIF – LA COMPENSATION DE LA PERTE DU PRODUIT DE TAXE D’HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES ENTRE EN VIGUEUR EN 2021

- On peut noter que les décisions cumulées de suppression de la THRP, de liaison de taux entre la THRS et les taxes foncières et, dernièrement, de réduction de moitié des bases économiques industrielles conduisent :
  - A une nouvelle perte d’autonomie fiscale des collectivités locales à rebours du discours gouvernemental visant à redonner des libertés d’actions aux collectivités
  - A un risque accru pour les collectivités, qui dépendent de façon croissante pour leurs recettes des transferts d’un Etat plus impécunieux que jamais.

2020-2026

## **LA TRAJECTOIRE PROSPECTIVE**

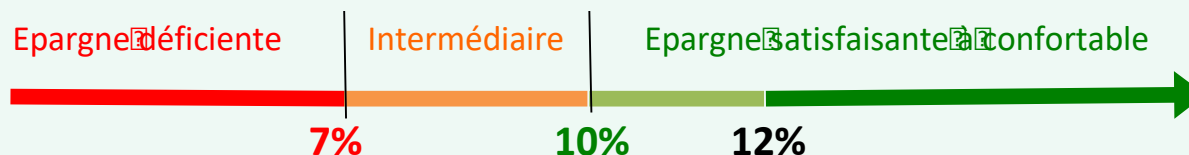
**1 - Stabiliser l'autofinancement pour permettre de financer les services du quotidien**

**2 - Servir les enjeux majeurs de mutation écologique et économique, de solidarité et de bien-vivre ensemble tout en contenant l'endettement de la collectivité**

# Trajectoire prospective – Les deux critères de gestion financière

Pour pouvoir mettre en œuvre notre projet sur le mandat, en contenant la dette, il convient de piloter les deux principaux ratios de solvabilité, notamment au regard de l'incertitude qui entoure les prochains exercices dans un contexte de crise :

- **Taux d'épargne brute** = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement nettes.
  - Recommandation : 10% en tendance.
  - **Cible retenue : 8%-10%**



- ✓ **Capacité de désendettement** = dette / épargne brute.

- Plafond contractuel Cahors : 12 ans
- **Cible retenue : 10 ans**



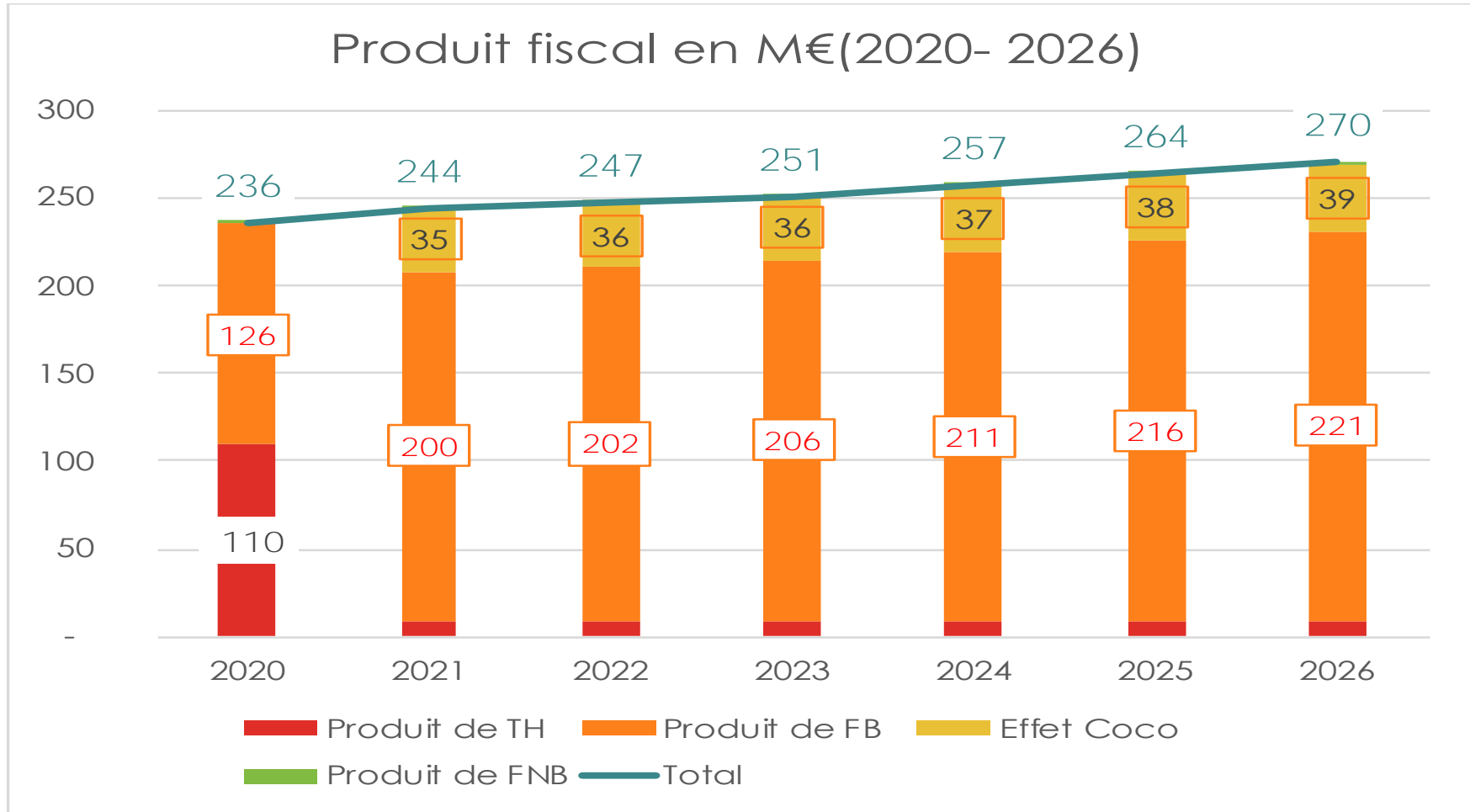
# Hypothèses 2021-2026 – Les recettes de fonctionnement

Le taux d'épargne brut se détermine en premier chef au regard de la perspective de recettes et notamment celles fiscales.

S'agissant des taux de fiscalité, la Municipalité confirme son intention de maintenir inchangés les taux de taxe foncière (bâti et non bâti).

- Hypothèses fondant le produit de fiscalité directe :
  - ✓ La prospective est construite en intégrant la réforme fiscale TH
  - ✓ Taux inchangés sur la période
  - ✓ Les bases sont revalorisées de l'inflation n-1 (majoration législative) et de **+0,9%** (croissance physique passée de 1,2%) pour le foncier bâti : cette correction en-deçà de la tendance récente permettrait de tenir compte de l'atonie des loyers commerciaux par suite de la crise (+0,7% en 2021/2022).
  
- En outre, la réforme des impôts de production entraîne la création d'une nouvelle compensation par l'Etat à compter de 2021. La réduction de ses bases de TFB induite par la réforme des valeurs locatives des établissements industriels sera ainsi intégralement compensée (ces valeurs locatives industrielles représentent **2,34%** du total des bases sur la ville de Bordeaux).

# Hypothèses 2021-2026 – Les recettes de fonctionnement



# Hypothèses 2021-2026 – Les recettes de fonctionnement

- **Droits de mutation** : Après un léger recul des frais liés aux transactions immobilières en 2020, l'hypothèse ultérieure est celle d'un retour à une croissance de 2,4%/an à compter de 2023 (moyenne de +2,3% sur la période).
- **Autres impôts indirects** (prélèvements sur les jeux, TLPE, taxe sur l'électricité etc.) : reprise de la moitié de la perte enregistrée entre 2019 et 2020 en 2021 puis l'autre moitié en 2022. Ensuite, +1,5%/an sur la base de réalisation 2019 (pour « neutraliser » l'effet crise).
- **Dotation de solidarité métropolitaine** : selon l'évolution prévisionnelle du panier de ressources de la Métropole à pacte financier et fiscal inchangé.
  - ✓ Étant entendu que l'actuel pacte financier et fiscal lie l'enveloppe de la DSM à l'évolution d'un « panier de ressources fiscales élargi » et que celle-ci sera très sensible à la CVAE en 2022.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Panier fiscal élargi 1	458,99	465,79	459,32	434,33	443,19	459,41	463,05
		1,48%	-1,39%	-5,44%	2,04%	3,66%	0,79%

# Hypothèses 2021-2026 – Les recettes de fonctionnement

- **La DGF** : la dotation globale de fonctionnement de la ville de Bordeaux se réduit de 0,9% annuellement sur la période. Elle est composée de :
  - ✓ La dotation forfaitaire qui évolue en fonction de la démographie et de l'écart à la richesse fiscale moyenne : + 270 k€ d'un côté; - 610 k€ de l'autre.
  - ✓ La dotation de solidarité urbaine pour laquelle l'éligibilité (acquise ponctuellement en 2018) dépend des écarts relatifs au potentiel fiscal, au revenu par habitant, à la part des APL et à la part des logements sociaux mais qui n'est pas reconduite sur la période
  - ✓ La dotation nationale de péréquation qui dépend notamment de l'ancienne fiscalité économique
- Les **produits domaniaux et les recettes tarifaires** sont projetées selon les tendances passées avec un creux en 2021 lié aux fermetures administratives.
- Parmi les **autres recettes sensibles**, signalons les participations CAF qui doivent suivre la fréquentation des structures Petite enfance. Par prudence, l'hypothèse reconduite ici est celle de +0,9% proche de celle de la croissance démographique.
  - ✓ NB : les recettes étaient baissières sur période longue
  - ✓ NB 2 : les constructions d'équipement devraient favoriser la croissance de la participation

## Hypothèses 2021-2026 – Synthèse des recettes de fonctionnement

- Au total, les recettes de fonctionnement de la Ville qui progressaient de +2,3% en moyenne par an (à isopérimètre) sur 2014-2019 ne progresseraient plus que de **+2%** (de 2021 à 2026)

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Var moy2014/2019	Var moy2021/2026
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>402,6</b>	<b>392,0</b>	<b>396,9</b>	<b>407,8</b>	<b>413,9</b>	<b>421,7</b>	<b>429,4</b>	<b>437,4</b>	<b>+2,3%</b>	<b>+2,0%</b>
Variation	+0,2%	-2,6%	+1,2%	+2,8%	+1,5%	+1,9%	+1,8%	+1,9%		
Taxe d'habitation et compensations TH	114,6	115,9	8,5	8,6	8,7	8,9	9,1	9,3	+4,1%	+2,0%
Taxes foncières et compensations	124,9	126,4	237,9	240,9	245,2	251,0	257,0	263,1	+3,1%	+2,0%
Rôles supp	4,3	3,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	-	+1,6%
Autres recettes fiscales	18,8	14,6	16,9	19,3	19,5	19,8	20,1	20,4	+0,5%	+3,8%
Stationnement	18,1	12,2	15,1	18,1	18,3	18,6	18,9	19,2	+27,8%	+4,8%
DMTO	24,8	23,4	23,7	24,1	24,7	25,3	25,9	26,5	+11,1%	+2,3%
Dotation de solidarité métropolitaine	10,2	10,3	10,2	9,6	9,8	10,2	10,3	10,5	+1,0%	+0,6%
Dotation d'Etat et compensations	39,1	38,0	37,6	37,3	36,9	36,6	36,3	35,9	-7,8%	-0,9%
Produits des services hors redevances	10,3	11,5	11,6	11,7	11,8	12,0	12,2	12,4	+7,3%	+1,4%
Redevances	13,4	8,1	10,9	13,5	13,8	14,0	14,2	14,4	+4,1%	+5,8%
Autres dotations (dont CAF)	18,9	23,1	19,2	19,4	19,6	19,8	19,9	20,1	-1,1%	+0,9%
Autres recettes	5,1	4,7	4,4	4,4	4,5	4,5	4,6	4,7	effet périmètre	+1,1%

➡ Cette progression ralentie des recettes de fonctionnement fonde le choix d'un **pilotage fin de l'évolution des dépenses de fonctionnement** - inférieure à celle des recettes, supérieure à celle de l'accroissement démographique (0,9 % par an environ) - afin d'améliorer le service public rendu à la population bordelaise.



# Hypothèses 2021-2026 – Dépenses de fonctionnement

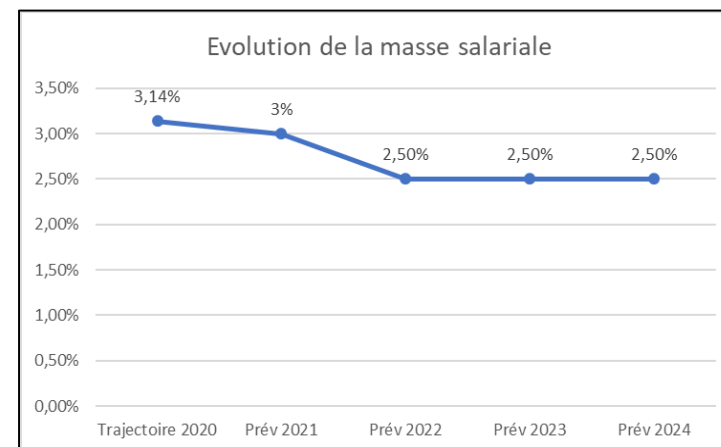
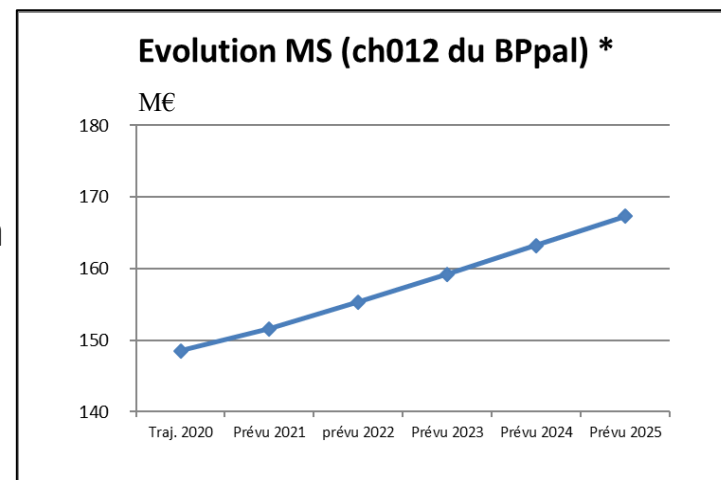
- Pour 2021, la prospective repose sur la construction budgétaire en cours, la prise en compte du prolongement de la crise sanitaire avec à la fois un taux de réalisation basé sur l'historique et une hausse des dépenses liées à l'impact COVID
- Ensuite, les hypothèses suivantes s'appliquent aux différents chapitres :
  - **012 – Frais de personnel** : la prospective des ressources humaines retient une progression moyenne de 2,5% par an
    - . Un GVT à hauteur de 1,6%/an,
    - . Un effet volume de 0,9% par an soit entre 30 et 35 nouveaux postes (nets des redéploiements internes)
  - **011 – Charges à caractère général** : 2 fois l'inflation sur les fluides (compte tenu de l'augmentation prévisionnelle des prix de l'énergie et du nombre d'équipements, et ce malgré les efforts d'économies d'énergie prévus) et l'inflation prévisionnelle sur les autres postes (proche des 1,25% passés)
  - **65 (subventions, et participations)** : 2022/2026 : reconduction des tendances passées
    - AC : révision de niveau de services : 500 k€ par an.
    - Fonds de réserve « COVID » de 2 M€ pour 2021
  - **66 : les frais financiers** suivent le service connu pour la dette en place et sont simulés selon les caractéristiques suivantes :
    - Durée moyenne : 15 ans.
    - Taux d'intérêt moyen : 0,75% en 2021, puis +0,25%/an

# Hypothèses 2021-2026 – La masse salariale

- L'objectif de recrutement est fixé à une hausse des effectifs de 60 postes nets en 2021 puis environ 30 à 35 postes nets par an à compter de 2022 et sur exercices suivants

Les mesures suivantes ont été intégrées :

- Prise en compte des  **futures ouvertures de classes et de places en crèche**  ainsi que  **mise à niveau des effectifs de la police municipale** .
- Une enveloppe permettant de maintenir les efforts de la collectivité en matière d'**avancement** : avancements d'échelons, avancements de grades et promotions internes ainsi que les nominations après réussite à concours.
- L'alignement graduel du  **régime indemnitaire**  tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sur celui de la Métropole.
- Une  **réduction du nombre d'heures supplémentaires**  réalisées. A cette fin, les suivis avec les directions générales, sont intégrés dans le cadre du dialogue de gestion.



# Hypothèses 2021-2026 – La masse salariale

- La prospective présentée pour 2021 est une progression de 3 % par rapport à l'atterrissage 2020, ou, de budget primitif à budget primitif de 2%, à décomposer comme suit

2020 : 148,5 M€  $\xrightarrow{\quad\quad\quad}$  2021 : 151.53 M€  
+ 2 % (= + 3,03 M€)

## La répartition de cette hausse de + 2 % se répartit comme suit :

- Effet année pleine des recrutements 2020 :	+ 0.87 %
- Recrutements sur postes vacants en 2021 :	+ 1.54 %
- Création de postes 2021 :	+ 1.11 %
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) :	+ 0.8 %
- PPCR (mesure gouvernementale) :	+ 0.40 %
- Prime précarité (mesure gouvernementale) :	+ 0.34 %
- Revalorisation RIFSEEP :	+ 0.50 %
- Evolution de la rémunération des apprentis :	+ 0.03 %
- Ruptures conventionnelles :	+ 0.10 %
- <u>Economies ciblées en 2021 :</u>	
o Redéploiement de postes :	- 1.06 %
o Effet Noria <u>suite à libération</u> de postes :	- 2.19 %
o Jour de carence :	- 0,18 %
o Baisse de l'enveloppe des heures supplémentaires :	- 0.26 %

# Hypothèses 2021-2026 – Synthèses des dépenses de fonctionnement

- La progression des dépenses de fonctionnement doit se situer autour de **+1,7%** annuellement en moyenne sur la période en ce comprises les charges nouvelles induites par les investissements. Celles-ci sont largement incluses dans les évolutions de personnel et de charges à caractère général, mais, par mesure de prudence un taux supplémentaire de 1 % de charges induites est introduit à compter de 2022.

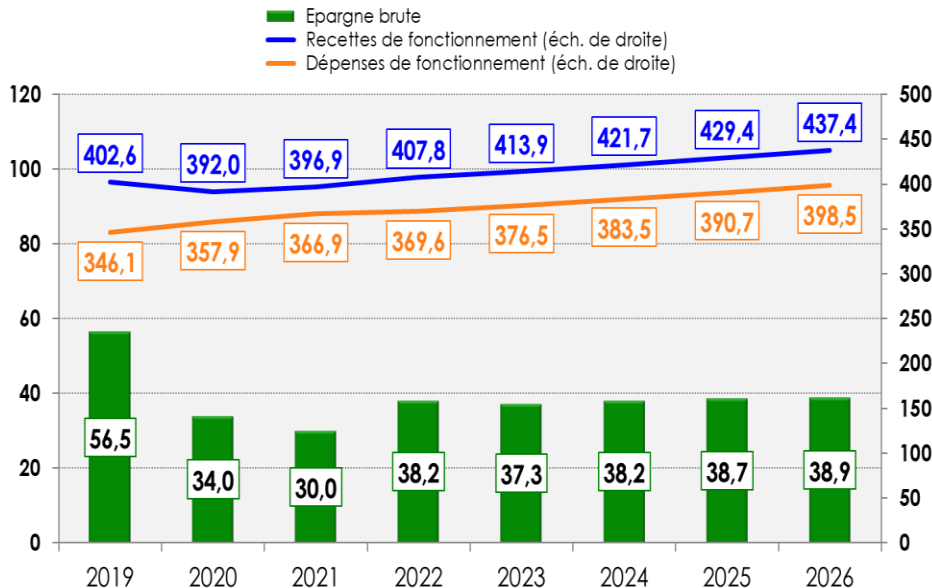
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Var moy2014/2019	Var moy2021 /2026
<b>Dépenses</b> (millions d'euros)	<b>346,1</b>	<b>357,9</b>	<b>366,9</b>	<b>369,6</b>	<b>376,5</b>	<b>383,5</b>	<b>390,7</b>	<b>398,5</b>	<b>+1,4%</b>	<b>1,7%</b>
<i>Variation</i>	+1,4%	+3,4%	+2,5%	+0,7%	+1,9%	+1,9%	+1,9%	+2,0%		
Personnel	144,0	147,1	151,6	155,4	159,2	163,2	167,3	171,5	Effets périmètres (rétrospective)	+2,5%
Fluides	10,2	11,6	10,9	11,1	11,4	11,8	12,1	12,5		+2,8%
Charges à caractère général	55,9	56,1	60,4	61,0	61,9	62,8	63,8	64,7		+1,4%
AC	49,5	50,4	50,9	51,5	52,0	52,6	53,1	53,7		+1,1%
Autres charges de gestion	6,6	7,4	6,8	6,9	7,0	7,1	7,2	7,3		+1,5%
Subvention au CCAS	8,0	8,5	10,2	10,3	10,3	10,4	10,4	10,5		+0,6%
Subventions personnes publiques	19,6	20,3	21,6	21,7	21,8	21,9	22,0	22,0		+0,4%
Subventions aux associations	41,5	44,4	44,3	42,7	43,1	43,5	43,9	44,3		-0,0%
Autres dépenses	4,4	6,1	4,3	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0		-7,1%
Frais financiers	6,4	6,0	5,8	5,6	5,5	5,4	5,5	5,9		+0,4%
Charges induites	0,0	0,0	0,0	0,6	1,3	1,9	2,5	3,1		

# Hypothèses 2021-2026 – Evolution de l'épargne brute

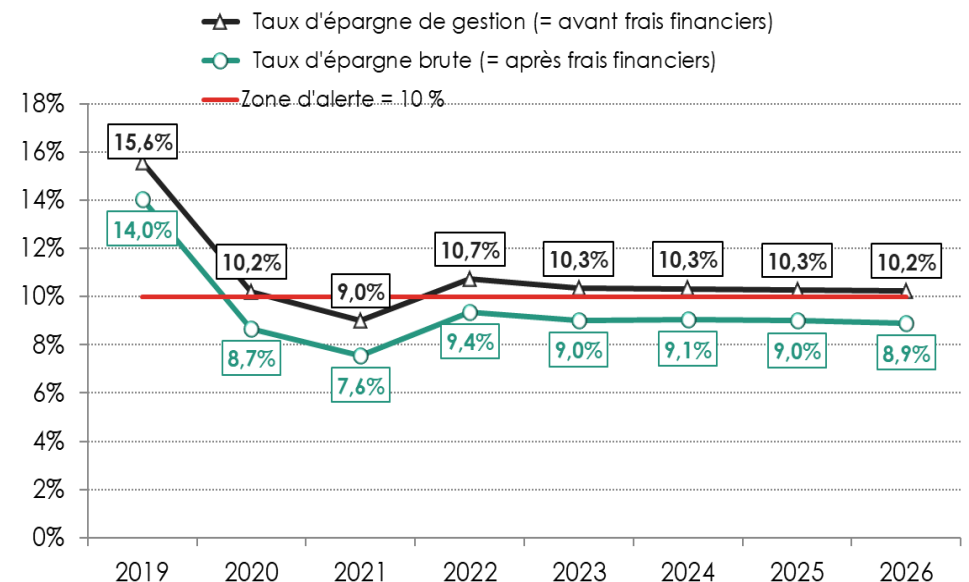
La trajectoire de dépenses de fonctionnement ainsi dessinée permet de stabiliser l'épargne brute de la collectivité à un niveau correct, tout en mettant en œuvre les politiques publiques nécessaires à la **transition écologique**, à la **qualité de vie** des habitants, à l'**avenir du territoire** et à la **solidarité** nécessaire en temps de crise.

Cette trajectoire permet de dégager environ **38 M€ d'épargne brute** annuellement à compter de 2022, soit un taux d'épargne brute proche de **9%**.

Evolution de l'épargne brute de Bordeaux (en M€)



Evolution des taux d'épargne de Bordeaux



# Hypothèses 2021-2026 – Le financement des investissements

En complément de l'épargne dégagée, la ville dispose de ressources propres pour financer ses dépenses d'investissement.

- **Les recettes réelles d'investissement hors dette**

- La prospective retient un taux moyen de 25% de subventions par une politique active de recherche de subventions et notamment en mobilisant le plan de relance gouvernemental et européen, en plus des subventions de la Métropole, du Département et de la Région.
- Le FCTVA est considéré comme perçu sur 90% des dépenses propres de la ville de Bordeaux.
- En tenant compte du pacte financier et fiscal existant, la Métropole reverse aux communes une quotité de la taxe d'aménagement qu'elle perçoit dans la proportion d'1/7 du coût net des équipements communaux réalisés hors opération d'aménagement métropolitaine et dans la limite de la taxe collectée sur le territoire de la commune en n-1.
  - ✓ En rétrospective, nous estimons que ce reversement correspondait à une assiette de 12% de l'investissement brut propre de la ville de Bordeaux. Ce modèle est reproduit.
- Entre 2014 et 2019, 145 M€ de cessions d'actifs ont été encaissés, dont 105 exceptionnels liés à l'opération Régaz. Pour 2021 et les années suivantes, le montant retenu est de 5 M€

# Hypothèses 2021-2026 – Le financement des investissements

- **Le recours à l'emprunt**

- L'équilibre des investissements est réalisé par la dette, avec une hypothèse de contractualisation selon les conditions actuelles de marché, sans mobiliser les excédents antérieurs (13 M€ à fin 2020).

- ✓ 15 ans ou 20 ans

- ✓ Taux d'intérêt (pour rappel) : 0,75% en 2021 puis +0,25% par an.

- **L'extinction et le profil de la dette existante**

- S'agissant de la dette en place, l'encours de dette au 1er janvier 2021 s'élève à 272,90 M€, contre 252,11 M€ au budget primitif 2020, soit une hausse de l'encours de 8,25 %.

LIBELLES	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	%	DETTE EN CAPITAL AU 1er JANVIER 2021	%	ANNUITE DE L'EXERCICE	%	INTERETS	%	CAPITAL	%
EMPRUNTS BUDGET PRINCIPAL	479 050 747,17	93,75	251 419 525,90	92,13	31 066 266,57	93,31	4 724 668,12	88,28	26 341 598,45	94,28
DETTES AFFERENTES PPP (Cité Municipale)	31 919 652,22	6,25	21 483 809,86	7,87	2 225 924,99	6,69	6 27 037,53	11,72	1 598 887,46	5,72
<b>TOTAL</b>	<b>510 970 399,39</b>	<b>100,00</b>	<b>272 903 335,76</b>	<b>100,00</b>	<b>33 292 191,56</b>	<b>100,00</b>	<b>5 351 705,65</b>	<b>100,00</b>	<b>27 940 485,91</b>	<b>100,00</b>

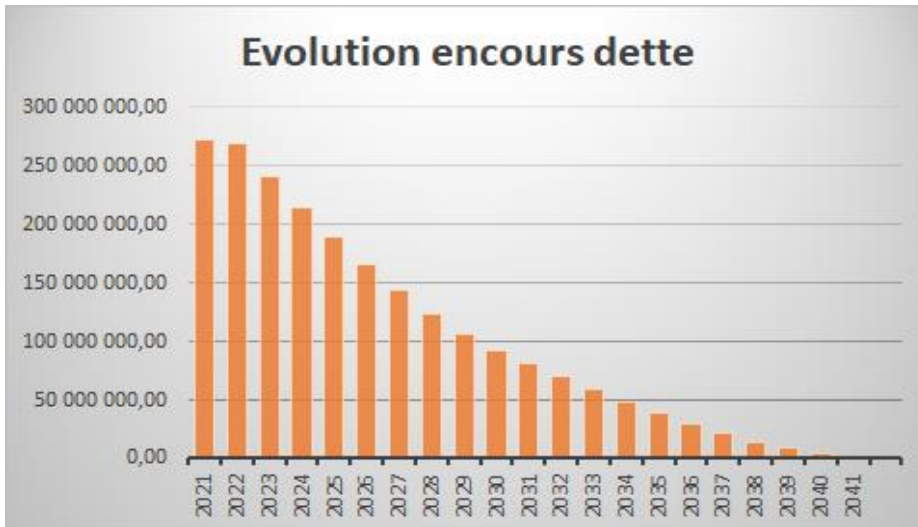
# Hypothèses 2021-2026 - Le financement des investissements

- La nature d'indexation : une dette sécurisée

	Encours de la dette 2021	%	Intérêts	Annuités
Total taux fixes	242 710 442,19	88,94	4 927 460,22	28 096 489,21
Total taux variables	30 192 893,57	11,06	424 245,43	5 195 702,35
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>272 903 335,76</b>	<b>100,00</b>	<b>5 351 705,65</b>	<b>33 292 191,56</b>

Typologie Gissler	Montant de l'encours	Nombre de contrats
A1	269,63 M€	62
B1	3,27 M€	2

- Le taux moyen de la dette s'établit à 1,87% au 1er janvier 2021, avec une exposition à 88,94% à taux fixe.



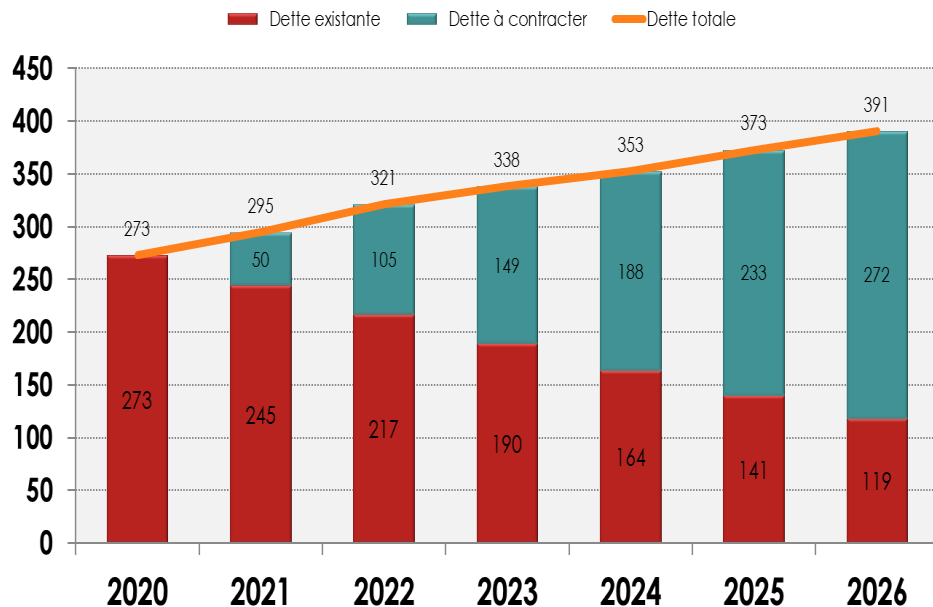
- Le profil d'extinction de la dette existante ne présente pas de baisse significative des flux de remboursement avant 2030 (encours < 100 M€).



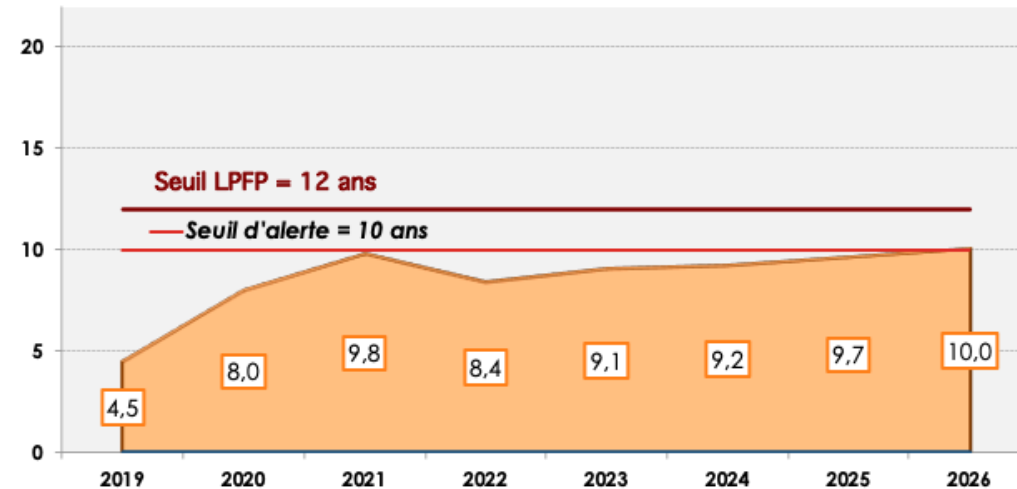
# Hypothèses 2021-2026 – Trajectoire de la dette

- Un programme d'investissement autour de 530 M€ exécutés sur la période entrainerait la mobilisation d'une centaine de millions d'euros d'emprunt supplémentaire, tout permettant à la collectivité de **rester sous le seuil des dix ans de capacité de désendettement au terme du mandat.**

Dette de Bordeaux au 31/12 (en M€)

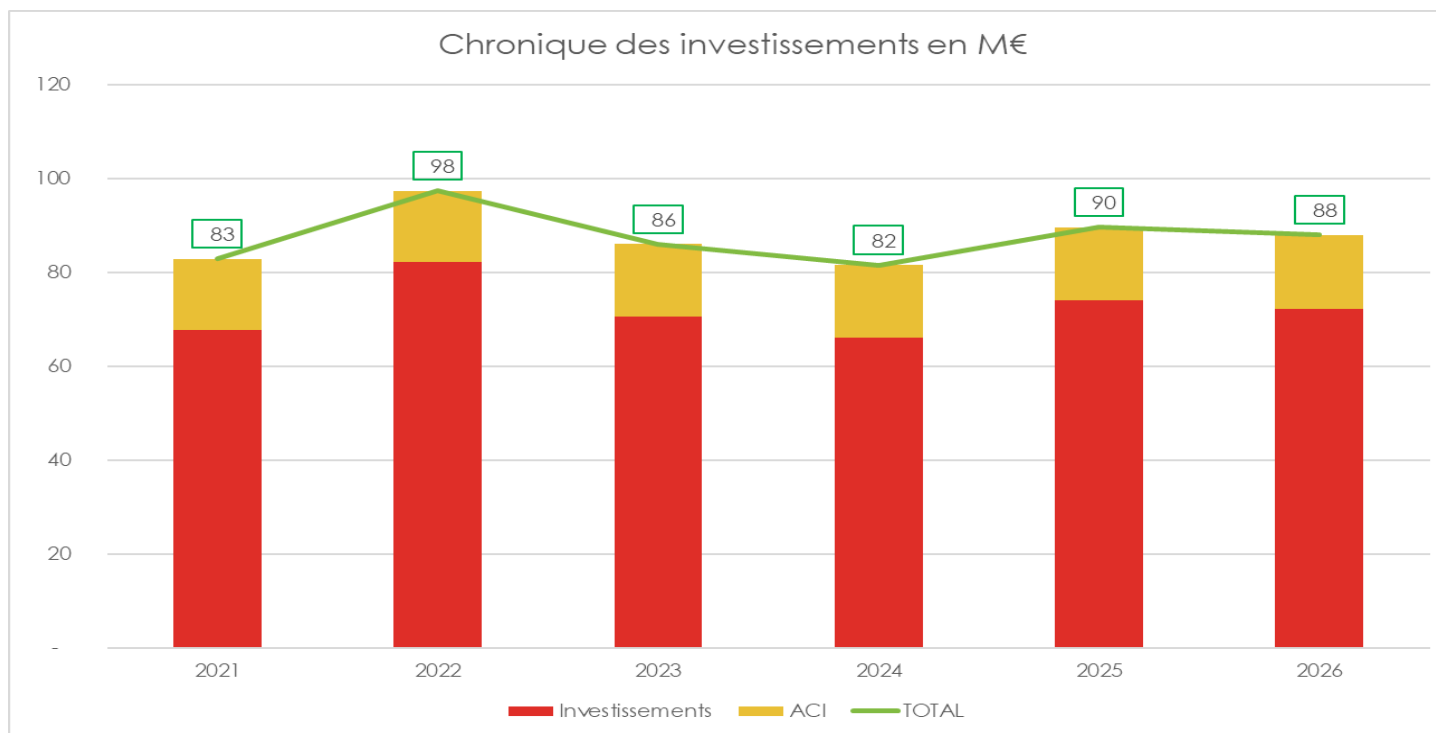


Evolution de la capacité de désendettement de Bordeaux (en années)



# Hypothèses 2021-2026 – Le plan pluriannuel des investissements (PPI)

Dans ces conditions, le **programme d'investissement de la Ville pourra s'établir autour de 530 M€ exécutés sur la période, dont 15 M€ d'ACI annuels.**



**Le PPI mobilisera les ressources de la collectivité pour améliorer la qualité d'usage et l'empreinte écologique des équipements communaux, contribuer au Plan Bordeaux grandeur Nature, développer les lieux de solidarité et de partage, adapter la ville à l'urgence climatique et aux besoins de tous les quartiers.**